



Avis N°1 Proposition des formes d'association des habitants à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale métropolitain

Présidente du groupe de travail : Michèle PAPPALARDO
Rapporteurs : Irène NENNER et Robert SPIZZICHINO
Date : 12 mai 2017

SOMMAIRE

Préambule	2
Exposé des motifs.....	3
Avis du Conseil de développement	5
1. Un effort exceptionnel d'information et de communication comme condition de la concertation	5
1.1 Les informations à mettre à disposition des habitants	5
1.2 Un dispositif de communication pour faire connaître l'existence de ces informations et inciter les habitants à participer à la concertation doit être mis en œuvre.....	6
2. Méthodes de concertation préconisées.....	7
2.1 Utilisation de la Plateforme numérique interactive dédiée	7
2.2 Mobilisation en profondeur de la société civile élargie	7
2.3 Enrichissement des réunions publiques territoriales de débat organisées par la MGP	8
2.4 Suivi général de la démarche.....	8
Développements additionnels à l'avis.....	9
Annexes	15

PREAMBULE

Le Conseil de développement (CODEV) a été saisi de cette demande concernant l'association des habitants à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris (MGP) par un courrier (voir pièce jointe) en date du 24 mars 2017 du Président de la Métropole du Grand Paris. Il appartient en effet au CODEV, de par la loi, de proposer au Conseil Métropolitain les modalités de cette association.

Ce projet d'avis a été préparé par un groupe de travail ad hoc créé, lors de la deuxième assemblée plénière du CODEV, le 4 avril dernier, et constitué de 16 membres volontaires du CODEV (voir liste jointe). Ce groupe s'est réuni deux fois, le 21 et le 27 avril 2017, mais ses membres ont aussi travaillé par échanges de mails. Les conditions de calendrier très tendues imposées, du fait des échéances fixées pour la finalisation du SCoT, n'ont pas permis des échanges et une analyse aussi approfondis que les membres du groupe l'auraient souhaité. Il n'a pas été possible en particulier de procéder, dans les délais impartis, aux auditions dont ils avaient dressé une première liste. Néanmoins, conscients de l'importance de ce premier avis, qui positionnera la volonté de construction d'une citoyenneté métropolitaine de la part du Conseil métropolitain, ils se sont mobilisés pour proposer au plus vite un avis complet et circonstancié prenant acte du processus d'élaboration du SCoT métropolitain et de son calendrier, tel qu'il leur a été exposé. Aussi, tout en étant conscient des marges de manœuvres limitées pour l'élaboration du SCoT, du fait des autres documents réglementaires ou de planification antérieurs avec lesquels il faudra être compatible ou qu'il faudra prendre en compte, ainsi que de l'importance des projets déjà en cours, le groupe a considéré que ce n'était pas une raison pour enfermer les habitants associés à l'élaboration du SCoT dans un ensemble de contraintes réduisant la portée de leurs propositions.

Par ailleurs, comme le SCoT est un document dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la MGP, opposable aux tiers et fixant un cadre pour les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI), le groupe est également conscient du fait qu'il faudra veiller à ce que tous les habitants de la Métropole puissent avoir accès aux mêmes informations et aux mêmes possibilités d'expressions de leurs points de vue. De manière générale, il faudra rechercher les conditions d'amélioration de la confiance des habitants envers les institutions en utilisant les acquis d'expériences de concertation réussies.

Malgré les délais très courts, les travaux du groupe ont permis de dégager des pistes intéressantes de mobilisation des habitants sur les sujets de la Métropole, dont certaines vont sans doute au-delà de la réponse à la saisine ; comme elles peuvent, en tout état de cause, être utiles pour la suite des contributions du CODEV, le groupe a choisi de rédiger un avis relativement court, mais accompagné de développements qui complètent l'avis et permettent de mieux appréhender les choix qui ont été faits.

Le CODEV a considéré que le champ de la saisine concernait les habitants au sens large, étant conscients que la MGP consultera statutairement, pour l'élaboration du SCoT, un large panel de personnes publiques notamment du monde économique.

EXPOSE DES MOTIFS

Les objectifs

L'association des habitants doit se situer à la hauteur du défi général qui se présente à la MGP : être exemplaire et audacieuse vis-à-vis des autres métropoles mondiales et en même temps, répondre aux attentes de ses 7,5 millions d'habitants, au sein d'un dispositif institutionnel compliqué. L'association des habitants à l'élaboration du SCoT doit préfigurer une perspective plus vaste, celle de co-construire la Métropole avec ses habitants. Dans ce contexte, pour réussir une association, la plus large possible, des habitants au processus de planification, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Diversifier les médias utilisés pour toucher toutes les catégories de la population, quels que soient l'âge et les habitudes de communication et d'information (tout le monde ne va pas s'informer sur internet...);
- Être très pédagogique pour que tous les habitants puissent comprendre quel est l'objet de la concertation et y participer : on ne s'adresse pas seulement à des spécialistes de l'urbanisme ...
- En profiter pour faire connaître la Métropole du Grand Paris et le CODEV ;
- Veiller à ce que tous les territoires soient bien concernés par le dispositif de concertation.
- Être attentif à la restitution aux habitants des démarches entreprises pour créer un climat de confiance et une mobilisation continue.

Remarque : dans ce qui suit, il faut comprendre le terme « habitant » sous ses différentes facettes, un résident de la Métropole, certes qui peut être aussi un salarié, un entrepreneur, un usager des services de loisirs, de sport, de culture, d'éducation, etc.

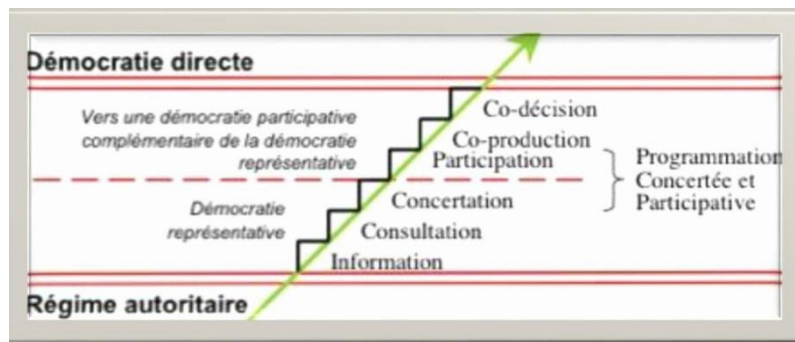
Une acceptation de la diversité comme richesse pour la Métropole

Si le cœur de la démarche sera le fait de la MGP qui proposera des méthodes valables pour l'ensemble de l'espace métropolitain, le CODEV souhaite que les territoires et les communes, de leur côté et, en plus de ce qui sera conduit par la MGP, engagent de leur côté des formes de concertation et de participation qui leur soient propres. Mais bien évidemment, les résultats obtenus viendront alimenter la démarche de la MGP et seront laissés à la discrétion des débats des élus du Conseil métropolitain. Il pourrait aussi être intéressant de faciliter l'expression d'avis en dehors du périmètre métropolitain stricto sensu, dans les territoires limitrophes.

La logique privilégiée pour les recommandations du CODEV

Les méthodes de concertation possibles pour une telle démarche sont nombreuses et ont donné lieu à de nombreuses discussions. Les principes directeurs suivants ont été adoptés :

- Mobiliser les habitants à chacune des 3 phases du processus de planification (diagnostic, élaboration du projet, implication dans l'enquête publique pour la phase d'adoption en adoptant pour chacune d'elles des questionnements spécifiques).
- Concernant le niveau d'association des habitants, on se situera entre la concertation et la participation, voire la co-production, étant donné qu'un dispositif exceptionnel d'information sera considéré comme une composante générale indispensable à toute méthode.



Di Meglio, Zetlaoui-Léger

- Privilégier la juxtaposition de deux méthodes complémentaires interactives qui vont être explicitées ci-après : la constitution d'une plateforme numérique dédiée et une mobilisation en profondeur de la société civile métropolitaine. Une citoyenneté métropolitaine est à construire et cela demandera du temps. Les méthodes évoquées ne sont qu'une première étape dans ce processus, mais il faudra faire en sorte qu'au fur et à mesure de leur application, les méthodes s'enrichissent des réussites et des difficultés de ce qui aura été entrepris. On fera également des recommandations pour enrichir les réunions publiques organisées par la MGP.

AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1. Un effort exceptionnel d'information et de communication comme condition de la concertation

Le CODEV recommande que la MGP développe en amont une stratégie ambitieuse d'information et de communication pour la population, pour toucher le plus de monde possible, et notamment ceux qui pourraient ne pas se sentir concernés par des questionnements à caractère trop technique et éloignés de leurs préoccupations immédiates. Cette stratégie doit se concevoir tout au long du projet d'élaboration du SCoT et disposer des moyens correspondants.

1.1 Les informations à mettre à disposition des habitants

Les informations à mettre à disposition des habitants portent sur :

- La Métropole du Grand Paris et son fonctionnement ; les compétences des diverses institutions ;
- Les documents d'urbanisme et la place du SCoT parmi eux, les documents qui existent déjà et qui contraignent l'élaboration du SCoT : le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, le Plan Vert de la Région Ile-de-France, le Schéma régional de cohérence écologique, etc. ;
- La procédure d'élaboration du SCoT et ses différentes étapes ;
- Les documents qui permettent de partager le diagnostic initial, puis ultérieurement ceux qui nourrissent les enjeux du projet métropolitain ;
- Les moyens pratiques de participer à la concertation avec les modes d'emploi correspondants.

Sur chacun de ces différents items, il doit y avoir plusieurs niveaux d'informations, et notamment

- Une information présentée sous une forme facilement compréhensible par tous et très pédagogique, même (et surtout) pour les non spécialistes qui n'ont de connaissance ni sur la Métropole, ni sur les procédures en matière d'urbanisme, et qui doivent comprendre en quoi leur quotidien est concerné ;
- L'accès le plus simple possible aux documents de base, le plus possible actualisés, à l'attention notamment des spécialistes.

Ces informations doivent pouvoir être accessibles sous différentes formes :

- Une plateforme numérique dédiée au SCoT : ce site qui sera également utilisé comme outil et méthode de concertation doit permettre notamment :
 - D'avoir accès facilement aux différents documents (liens) ;
 - De mettre à disposition des documents pédagogiques, notamment sous forme de vidéos explicatives ;
 - D'avoir accès au dispositif de recueil d'avis (voir infra) ;
- Un kit d'information sous forme papier, notamment pour les documents pédagogiques.

1.2 Un dispositif de communication pour faire connaître l'existence de ces informations et inciter les habitants à participer à la concertation doit être mis en œuvre.

Il nécessite de :

- Communiquer sur le sujet dans tous les médias de communication de la MGP (journaux, flyer, site internet, média sociaux...);
- Inciter les communes et les territoires à faire de même en leur fournissant un kit de communication afin de mobiliser notamment les instances de participation citoyennes existantes ;
- Préparer des panneaux d'exposition à mettre également à disposition des communes et territoires et à utiliser par la MGP dans ses différentes manifestations ;
- Faire une newsletter électronique mensuelle sur le sujet, à envoyer notamment à tous ceux qui s'inscriront sur le site (+ presse, etc.) ;
- Rédiger une newsletter imprimée à chaque grande échéance du projet.

Il serait souhaitable que certains de ces éléments puissent être diffusés au-delà du périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Pour donner le plus de force et de visibilité possible à ce dispositif de communication, le CODEV préconise d'innover en faisant appel, au-delà des canaux traditionnels et quelle que soit la maîtrise des usages du numérique par les habitants, à des partenariats bénévoles des acteurs de la Métropole : avec la presse et autres media (France 3 Ile-de-France, par exemple) ainsi qu'avec les entreprises de transport public, ce qui permettrait d'atteindre un très grand nombre d'habitants dans leur vie quotidienne. On trouvera dans le développement A quelques précisions sur ces dispositifs partenariaux. En tout état de cause, le CODEV recommande que ses propres membres, au travers des organisations auxquelles ils appartiennent, se sentent mobilisés pour contribuer de manière créative à cet effort exceptionnel d'information et de communication. La qualité de la restitution des débats doit être le pendant de l'effort d'information souhaité.

Au plan méthodologique, on sera particulièrement attentif à l'élaboration de matériaux permettant de mettre en évidence les relations entre le vécu local et les perspectives métropolitaines à construire.

2. Méthodes de concertation préconisées

2.1 Utilisation de la Plateforme numérique interactive dédiée

Le site contient comme demandé des matériaux accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre, il doit aussi permettre la participation du public.

Le CODEV recommande de :

- Fournir des questionnements et matériaux spécifiques pour chaque phase de l'élaboration du SCoT.

Outre les informations à mettre à disposition, citées dans le paragraphe 1.1, on trouvera dans le développement B des illustrations de ces questionnements, mais sous une forme qui reste encore provisoirement assez technique et qui devra être adaptée à la diversité des publics concernés.

- Organiser l'interaction avec le public, soit en ligne, soit lors de débats ou d'évènements particuliers. Les pratiques des plateformes citoyennes seront utilisées : information sur l'ensemble des documents de communication, et mode d'emploi. Lors de séances particulières de débat et d'information dans des lieux publics, il devra être possible, pour le public, de suivre les échanges en se branchant sur les contenus du site. Autour des questions mises en débat, des conférences du type MOOC (« massive open online course »), des blogs peuvent se développer avec des relais sur les réseaux sociaux.

Les communes utilisant des applications smartphone dans leur interaction avec les habitants pourront publier le lien permettant l'échange.

- Organiser la restitution aux habitants des réponses aux questions traitées et fournir les comptes rendus des évènements organisés

2.2 Mobilisation en profondeur de la société civile élargie

Le CODEV considère que la mobilisation des corps intermédiaires existants (en complément des personnes publiques consultées réglementairement par la MGP) **constitue une démarche réaliste et intéressante pour la construction d'une forme d'appartenance métropolitaine.**

A cette fin, il souhaite qu'une invitation soit envoyée à une liste d'associations d'usagers et d'habitants (fédérations et organisations Ile de France). Les niveaux territoriaux à privilégier devront être déterminés en fonction de chaque cas particulier. Chaque organisme sera encouragé à organiser de manière volontaire et avec les méthodes qui lui conviennent la mobilisation de ses membres, sur la base des documents d'information et de questionnaire fournis par la MGP. Une liste indicative des associations et organismes divers qui pourraient être concernés, est présentée en annexe 1. Sur une liste d'environ une centaine de fédérations et d'organisations à laquelle s'ajouteront des associations locales volontaires, on peut estimer à 70 le nombre de ceux acceptant de répondre positivement à la demande.

D'autres entités existantes, comme les Conseils de développement de territoires et de départements et les instances de participation citoyenne existantes dans les communes, doivent être impliquées pour cette mobilisation, à la fois pour la faciliter par les informations dont ils disposent et pour organiser en leur sein des réunions de concertation indispensables en tout état de cause.

A l'évidence, cette démarche doit aussi impliquer de manière active les membres de la société civile que sont les membres du CODEV et qui devront faciliter l'établissement de la liste d'envoi, contribuer à la mobilisation des organismes qu'ils connaissent, et participer à certaines réunions sur la base du volontariat.

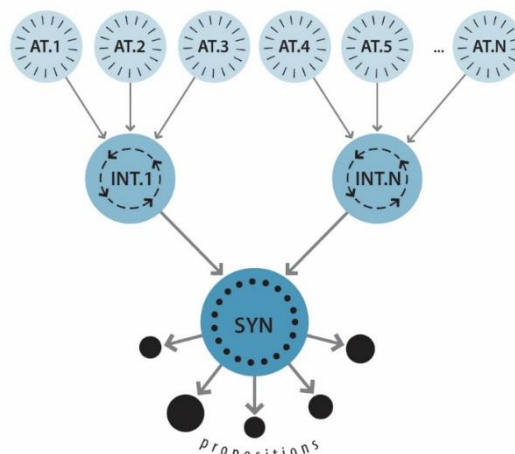
2.3 Enrichissement des réunions publiques territoriales de débat organisées par la MGP

Nous savons que de telles réunions surtout concernant des territoires vastes touchent un nombre limité de personnes plutôt familières avec la participation et les sujets traités. **Nous proposons donc d'en faire de véritables ateliers et de les inscrire dans un processus cumulatif structuré de concertation afin de construire des propositions de fond au projet métropolitain.**

Pour le faire, elles doivent s'inscrire dans le calendrier général d'élaboration du SCOT allant d'une sensibilisation et d'un recueil des perceptions initiales des participants (phase diagnostic) vers l'identification et le partage d'enjeux ou de thèmes à enjeu, voire la construction collective de propositions (Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) / Document d'orientation et d'Objectifs (DOO)).

Dans cette perspective, ces événements pourraient s'organiser suivant la trame ci-après :

- ✓ Ateliers territoriaux (ATs) : réunions publiques au sein des territoires (12) pouvant être alimentés par les questions à traiter lors de la phase diagnostic (cf. développement B) ;
- ✓ Ateliers d'intégration (INTs) : réunions publiques de mise en cohérence des éléments traités dans des ateliers territoriaux et d'identification des questions à fort enjeu et/ou des thèmes à enjeu ;
- ✓ Ateliers de synthèse (SYN) : réunions publiques de formalisation de constats et de propositions partagés ; choix des thèmes à approfondir par les séminaires thématiques ;



- ✓ Séminaires thématiques : réunions publiques complémentaires sur les thèmes repérés lors des ateliers, soit sur des sujets clivants, soit sur la mise en œuvre du projet métropolitain ;
- ✓ Débat public sur le PADD / sur le DOO : réunions publiques ouvrant le débat sur les textes proposés à la lumière des apports de la concertation en phase amont.

Enfin, l'ensemble de ces réunions ou ateliers doivent profiter des possibilités fournies par la plateforme numérique interactive et élargir son public-cible par : la diffusion en temps réel, la participation à distance en temps réel (formulation de questions, de remarques), la rediffusion, etc.

Remarque : Un document de travail illustratif reporté en annexe 2, tente de présenter de manière synthétique la démarche proposée de communication et de concertation.

2.4 Suivi général de la démarche

Le CODEV souhaite être associé à l'ensemble des phases de la démarche, plus particulièrement en ce qui concerne l'association des habitants, ainsi qu'aux évaluations indispensables du déroulement général de l'élaboration du SCOT.

DEVELOPPEMENTS ADDITIONNELS A L'AVIS

1. INDICATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Nous préconisons **d'innover dans la conception de ce système** et de ne pas se contenter d'informations a minima par les canaux traditionnels, en supposant de plus que chacun maîtrise les usages du numérique et fait partie de réseaux sociaux. Il faut pouvoir démultiplier les canaux et ne pas avoir peur des redondances des médias sous formes de :

- Vidéos pédagogiques ;
- Kit d'information papier ;
- Expositions itinérantes newsletters électroniques (mensuelle) ou papier (à chaque grande échéance du projet) ;
- Conférences dans le cadre d'une université de la MGP ;
- Etc.

Il faudrait que **la MGP à cette occasion puisse solliciter ses partenaires** (SNCF, RATP, Presse, Télécommunications,), de manière à faire de ce projet métropolitain à long terme un véritable enjeu de débat, y compris dans les lieux de passage. Que ces partenaires puissent proposer des formes innovantes de communication à cette occasion et que cela constitue un marqueur de la Métropole du Grand Paris. Il peut en être de même au niveau communal ou territorial.

De même, ces informations peuvent être relayées par les élus membres de la MGP et donner lieu localement à des initiatives territoriales pour animer la démarche et susciter des débats (événements dédiés, applications sur smartphone, simple boîte à idée). A chaque fois, il devra y avoir retour et évaluation.

Tout ce qui peut permettre de **partager une « culture métropolitaine »** et de créer de l'adhésion au processus en complément de la concertation réglementaire est bienvenu :

- Appel à " idées métropolitaines " (à intégrer dans le diagnostic / à étudier dans le PADD) ;
- Concours de photos métropolitaines (avec RATP / expos dans les stations et gares) ;
- Rencontres métropolitaines (événements de débat à proposer aux grands médias, au Pavillon de l'Arsenal, etc.).

2. ILLUSTRATION RESTANT PROVISOIREMENT A UN NIVEAU TECHNIQUE DE QUESTIONNEMENTS POUR LES DEUX PREMIERES PHASES DE L'ELABORATION DU SCoT (A adapter à chacune des méthodes)

B1-ILLUSTRATION : QUESTIONS A TRAITER LORS DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC

Informations à fournir sous une forme accessible au grand public et sous divers supports

Qu'est-ce que la Métropole du Grand Paris et qui est en charge de quoi dans cette Métropole ? Les territoires, les communes, la Région, le Bassin Parisien, les compétences (pour chaque point analytique évoqué ci-après, on précisera quelles sont les compétences de la Métropole).

Les points analytiques indiquent le contenu dont pourraient s'emparer des habitants ou des organisations de la société civile. Il ne s'agit à ce stade que d'une illustration ; ce sera aux services de la MGP que de préciser cette trame. En fait, pour chaque item principal, on pourra élaborer une synthèse simplifiée et la formuler sous forme de question fermée.

Qu'est-ce que le SCoT ? Comment s'élabore-t-il ? Quelles en sont les conséquences pour les habitants ?

CE QUI EST LANCE ET EN COURS DE REALISATION

- Une offre renforcée en transports collectifs, le Grand Paris Express ;
- Une urbanisation densifiée à proximité des axes de transports ;
- Une Métropole compétitive : projets liés à l'innovation technologique, à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
- Des initiatives importantes : Les candidatures aux JO 2024 et à l'Exposition Universelle de 2025.

Que pensez-vous de ces actions en cours ? Est-ce qu'elles répondent à l'idée que vous vous faites de la Métropole ?

Synthèse

LA METROPOLE ET LA QUESTION SOCIALE (état des lieux)

- Les inégalités entre territoires en matière de services ;
- Les concentrations de populations en difficultés dans certains quartiers ;
- L'immigration ;
- La pauvreté ;
- La place des classes moyennes : départ de très nombreux actifs (infirmiers, enseignants, secrétaires, policiers, artisans, etc.) vers la province, notamment dû à la cherté des logements en Ile-De-France, à la dégradation de certaines écoles et des conditions de transport.

Que pensez-vous de chacun des points évoqués ? Est-ce que la Métropole devrait faire une priorité de la résolution de ces problèmes ?

Synthèse

LA METROPOLE ET LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE (état des lieux)

- La pollution de l'air ;
- L'énergie ;
- L'agriculture et l'alimentation ;
- Les déchets ;
- L'eau.

Que pensez-vous de chacun des points évoqués ? Est-ce que la Métropole devrait faire une priorité de la résolution de ces problèmes ?

Synthèse

LE CADRE DE VIE ET LE LOGEMENT (état des lieux)

- Le logement social et abordable ;
- Les logements pour les jeunes et les personnes âgées ;
- Les rues ;
- La nature en ville ;
- Bien vivre en ville, l'ambiance urbaine.

Que pensez-vous de chacun des points évoqués ? Est-ce que la Métropole devrait faire une priorité de la résolution de ces problèmes ?

Synthèse

LES SERVICES PUBLICS ET SOCIAUX (état des lieux)

- Les services administratifs de proximité ;
- Les services sociaux de mobilité ;
- La santé ;
- L'éducation ;
- L'aide à l'emploi ;
- L'aide aux entreprises ;
- Le commerce ;
- Les services de mobilité.

Que pensez-vous de chacun des points évoqués ? Est-ce que la Métropole devrait faire une priorité de la résolution de ces problèmes ?

Synthèse

LES RELATIONS EXTERIEURES (état des lieux)

- Les relations avec le reste de la Région ;
- Le Bassin Parisien ;
- Le port du Havre ;
- Relations avec les autres grandes villes mondiales.

Que pensez-vous de chacun des points évoqués ? Est-ce que la Métropole devrait faire une priorité de la résolution de ces problèmes ?

Synthèse

LA PLACE DES HABITANTS DANS LES DECISIONS

- Pensez-vous que les habitants doivent participer activement aux décisions concernant les grandes politiques du ressort de la Métropole ?
- Si oui, est-ce par le biais de leurs représentants élus, ou est-ce par consultation directe ?
- Avez-vous déjà été associé à des décisions touchant votre cadre de vie ?
- Comment souhaitez-vous être associé à l'élaboration du Projet métropolitain ?

QUESTION TRANSVERSALE

D'après vous, quels sont les domaines de sa compétence où la Métropole du Grand Paris pourrait améliorer votre vie quotidienne ?

B2-ILLUSTRATION : QUESTIONNEMENT LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET METROPOLITAIN (PADD du SCoT)

Le véritable questionnement sera issu du diagnostic partagé. Mais il est utile pour déterminer les méthodes adaptées à la consultation de deuxième phase de l'élaboration du SCoT d'illustrer les questions qui pourraient se poser à cette occasion. Cette illustration s'inspire des travaux conduits par la mission de préfiguration, par l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAU) et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR). Evidemment, les expressions utilisées dans cette illustration ne sauraient être utilisées dans les matériaux de communication à mettre au point pour les démarches de participation. C'est aux services de la MGP qu'il appartiendra de formuler ce questionnement après la phase de diagnostic.

Face au défi du changement climatique, quelle structuration métropolitaine ?

- Comment peut-on abandonner le modèle radioconcentrique ? Y a-t-il un polycentrisme possible pour la Métropole ? Peut-on poursuivre la densification ou faut-il une autre organisation spatiale, quitte à élargir le périmètre métropolitain et à valoriser le diffus ?
- Est-il possible de rapprocher les lieux d'emploi des lieux de résidence pour limiter les déplacements et améliorer la qualité de la vie ?
- Comment peut-on revégétaliser le Grand Paris pour lutter contre le réchauffement climatique ?
- Peut-on optimiser la consommation énergétique des bâtiments et devenir producteur d'énergies renouvelables ?
- Comment les citoyens peuvent contribuer directement à relever ce défi ?

Aujourd'hui, toutes les grandes métropoles mondiales produisent de la ségrégation et augmentent les inégalités territoriales. Est-il possible de faire autrement pour le Grand Paris ?

- Quelles doivent être les priorités pour rendre pleinement urbains les quartiers en relégation ? Le désenclavement et la rénovation sont-ils des solutions suffisantes ?
- Quelles solidarités possibles entre territoires riches et territoires pauvres ? Y a-t-il des formes de développement économique et spatial qui peuvent réduire ces écarts ?
- La mixité spatiale et la mixité fonctionnelle sont-elles des solutions possibles ?

Le Grand Paris, capitale de la France, est une grande métropole branchée sur le monde. Elle diffuse aussi de la richesse sur l'Ile-de-France et le reste des régions françaises. Pour autant, ses habitants restent souvent attachés à leurs communes, à leurs quartiers, et aux relations de proximité. Est-il possible de concilier le « local » et le « global » au profit d'un « local métropolitain » et si oui, comment ?

- Faut-il créer d'autres grands quartiers d'affaires du type de la Défense ou de la Plaine Saint-Denis, des grands complexes commerciaux et des campus de recherche et d'enseignement supérieur du type du plateau de Saclay ou de Villejuif ou est-il préférable de diffuser les activités au sein de la Métropole ?
- Y a-t-il des changements dans les modes de production et de consommation ou dans les façons de travailler qui amènent à repenser l'organisation des territoires, et notamment en matière économique ? Quel impact peut avoir la révolution numérique et celle de l'intelligence artificielle ?
- Est-ce que la compétitivité consiste à faire comme les autres métropoles, mais en mieux ou à faire différemment, et dans ce cas, comment ?

Comment l'aménagement et le développement d'une Métropole comme le Grand Paris peuvent aider au bien-vivre de ses habitants ?

- Faut-il accélérer la construction de nouveaux logements, et si oui, de quels types et où ?
- Quels sont les équipements publics qu'il faut réaliser en priorité et où ?
- Est-ce qu'en matière de déplacements, le Grand Paris Express va permettre de répondre correctement aux besoins les plus importants ?

- Par rapport à la réduction des pollutions les plus importantes (air et bruit) ainsi qu'au traitement des déchets, faut-il réaliser de nouveaux investissements quitte à les réduire dans d'autres domaines ?
- En matière de sécurité, en plus de ce que font l'Etat et les communes, pensez-vous que la Métropole doit prendre des dispositions supplémentaires dans les domaines de sa compétence ?

La Métropole du Grand Paris a déjà manifesté son souhait d'associer plus étroitement ses citoyens à la construction métropolitaine et à son fonctionnement. Comment construire une véritable citoyenneté métropolitaine ?

- Pensez-vous que les dispositifs institutionnels actuels (commune, intercommunalités, Métropole, Départements, Région) permettent une participation citoyenne accrue ou au contraire la gênent ?
- On sait que l'on a des difficultés à se sentir « métropolitain », et que l'identification se fait plus facilement au niveau communal. Est-il souhaitable et possible d'aller vers une citoyenneté métropolitaine et si oui, comment ?
- A quels types de décisions et de politiques publiques, pensez-vous important d'être associé et à quel niveau (avis, consultation avant décision, co-construction, ...) ?

3. AUTRES SUGGESTIONS EVOQUEES ALLANT AU DELA DE LA SAISINE STRICTO SENSU

Ces méthodes n'ont pas été retenues dans notre discussion, mais elles pourraient être utilisées soit à d'autres occasions, soit dans des initiatives venant compléter celles faites dans l'avis.

Généralisation progressive de la mise en place des Conseils de développement de territoires : Ce sont des assemblées pérennes, renouvelées périodiquement (par exemple 3 ans), qui associent la population aux projets d'aménagement et de développement de territoire, sur la base d'un engagement volontaire et bénévole. La composition (typiquement 80 membres) respecte une grande diversité des acteurs avec des origines variées : acteurs participant à la vie collective des villes, ceux issus de la vie économique, du monde du travail ou des services publics locaux et des personnalités qualifiées. Le recul de près de 10 ans sur le fonctionnement des Conseils de développement existant, pour certaines de ces structures, offre un retour d'expérience très positif sur l'efficacité des méthodes choisies pour l'organisation de la concertation, la participation et la co-production. Il va sans dire que ces organisations sont utilisables bien au-delà du SCoT.

Mise en place d'une « convention de citoyens », c'est une assemblée temporaire désignée par tirage au sort (ce qui correspond aux choix fait pour constituer notre CoDev) pour orienter certaines décisions politiques. Le but est de renforcer la participation citoyenne dans les processus politiques et/ou d'éclairer la prise de décision dans des situations complexes en consultant un échantillon de la population (défendue entre autres par la Fondation Sciences Citoyennes). Souvent, elles ont pour objet de rechercher un consensus sur des questions complexes (*« conférences de consensus »*).

Le tirage au sort dans les listes électorales est le cadre le plus favorable à une participation large en termes de public, qui permet de dépasser le cercle des « initiés », de ceux qu'on voit toujours dans les réunions publiques, y compris au sein de notre Conseil de développement qui ne reflète pas fidèlement la société parce que basé sur le volontariat. Le tirage au sort permet aussi la parité et une parole des femmes égale à celles des hommes – un des problèmes qu'on rencontre en matière de consultation du public.

Une Convention de citoyen-ne-s de 120 personnes permettrait d'avoir 96 personnes au sein de la Métropole à raison de 4 femmes, 4 hommes par territoire, sur 12 territoires, et de réserver une vingtaine de tirages pour les territoires intercommunaux adjacents de la Métropole du Grand Paris, afin d'éviter « l'effet frontière » - cf Étude IAU : « Nouvelle organisation territoriale pour le Grand Paris : quel risque d'effets frontière ? ». On pourrait aussi envisager une conférence de citoyens dans un format plus réduit d'une cinquantaine de personnes.

Lancer un processus d'association participative des habitants à l'élaboration du projet métropolitain à long terme implique que l'on fasse de même pour les autres documents de programmation et de planification ainsi que pour les grands projets. C'est un positionnement général qui est en jeu. Ceci prendra plusieurs formes selon le degré de maîtrise d'internet des réseaux sociaux. Vraisemblablement, cela constitue une incitation à former de nouvelles instances pérennes (utilisables bien au-delà de l'élaboration du SCoT) pour consulter et recueillir les contributions des habitants au niveau des territoires et en s'appuyant sur les communes. Cela pourra aller jusqu'à la création d'assemblées temporaires de citoyens issus des territoires à propos de certains projets jugés importants (voir point évoqué ci-dessus).

ANNEXES

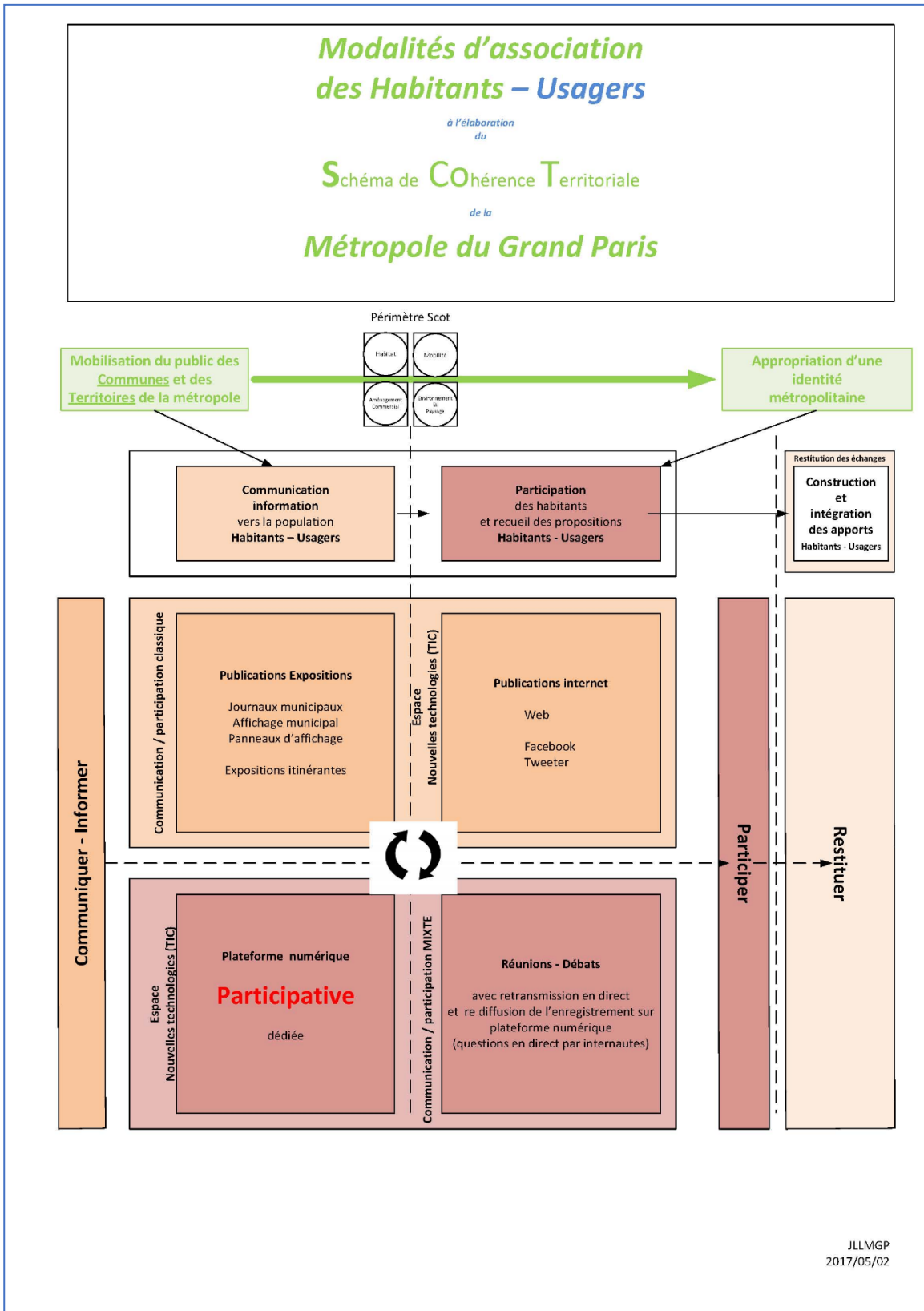
1. Annexe 1 : Liste indicative et non exhaustive des types d'associations à mobiliser

Liste indicative et non exhaustive des types d'associations de nature métropolitaine à mobiliser, sous la forme d'une invitation formelle de la part de la MGP, en plus de la liste des personnes publiques concernées :

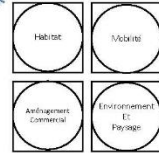
- Associations d'action sociale et de lutte contre l'exclusion
- Associations travaillant dans le domaine du handicap et de l'accessibilité
- CAUE
- Associations de locataires
- Associations de propriétaires
- Associations actives de quartiers et cadre de vie
- Conseils citoyens
- Associations de commerçants
- Associations de jeunesse et d'étudiants
- Associations de retraités et de personnes âgées
- Associations de parents d'élèves
- Associations d'éducation populaire
- Associations de consommateurs
- Associations de soutien aux mobilités douces
- Usagers des transports
- Usagers des systèmes de santé
- Associations d'insertion par l'économique
- Associations culturelles
- Associations sportives
- Associations de promotion de la recherche
- Association de start-ups
- Associations de défense de l'environnement
- Association de demandeurs d'emploi
-

Cette liste pourra être élaborée grâce à la connaissance du tissu social, culturel et économique que possèdent les membres du CODEV. S'agissant d'associations locales, certes très nombreuses, mais dont certaines pourraient apporter des contributions très riches de nature métropolitaine, le CODEV propose à la MGP de leur offrir, via son site internet, la possibilité de se porter volontaires pour participer aux consultations concernant le SCoT.

2. Annexe 2 : Illustrations



Formes d'association des habitants à l'élaboration du SCoT *



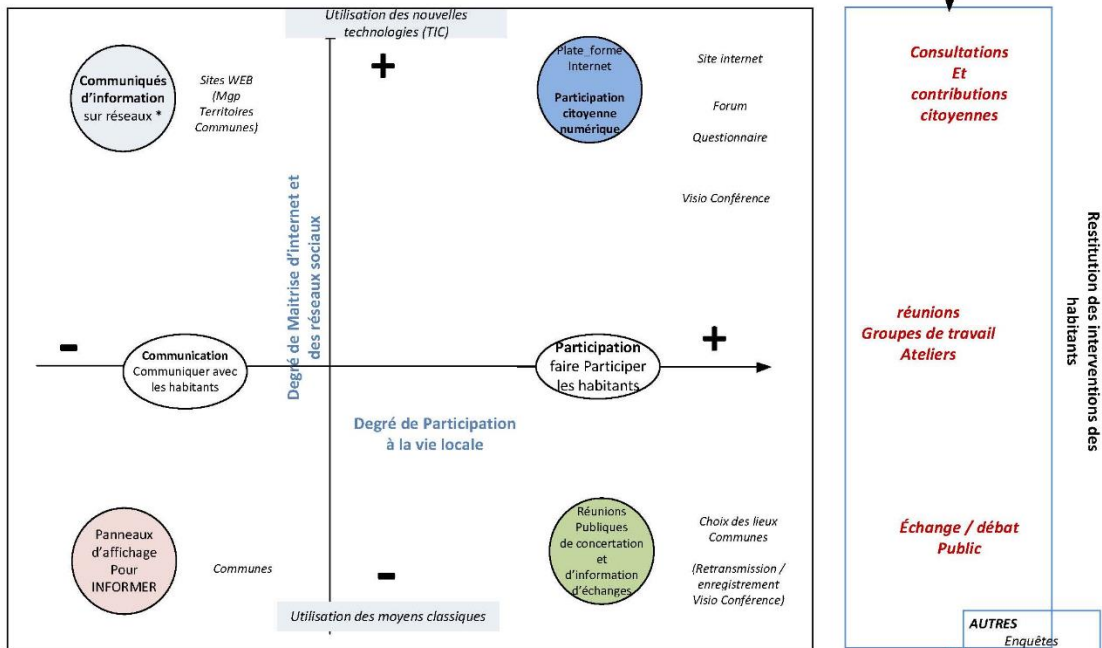
**Communiquer pour faire participer les habitants et toucher le plus de monde :
Informer pour faire participer**

Informer qui ?
Capter l'attention de qui ?
Faire participer Qui ?
- Associations, habitants isolés
Comment faire participer ?

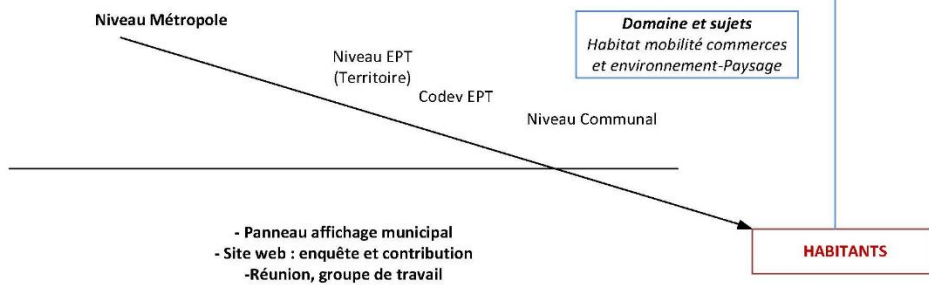
Informer, « toucher », sensibiliser, inclure les **habitants**
connectés – non connectés
dans le processus de réflexion SCoT

Comment
et
Sous quelles formes ?

Moyens de communication



Niveau de communication



* SCoT : schéma de cohérence territoriale


3. Lettre de saisine

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 24 MARS 2017

Le Président

 Madame la Présidente,

Le Conseil de développement (CODEV) que vous présidez est une instance consultative placée auprès du Conseil métropolitain afin d'enrichir les projets de la Métropole par ses contributions et ses avis éclairés.

Le Conseil métropolitain devrait procéder au lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain lors de la séance du 23 juin 2017, sur rapport de M. Philippe DALLIER, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Cohérence Territoriale et à l'élaboration du SCOT.

Le SCOT constitue le cadre de référence de la planification stratégique et des politiques publiques impulsées et mises en œuvre par la Métropole du Grand Paris. A travers le SCOT, la Métropole fixe les objectifs des politiques d'aménagement et de développement durable.

En outre, ce document de planification permet de mettre en cohérence les différents documents sectoriels (Plan climat air énergie métropolitain, Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, Schéma d'aménagement numérique). Il énonce des prescriptions opposables aux actes d'aménagement des collectivités locales afin de mettre en œuvre les objectifs du projet métropolitain qui constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT.

Comme le prévoit la loi, « la métropole du Grand Paris élabore un projet métropolitain. Les habitants sont associés à son élaboration selon les formes déterminées par le conseil de la métropole sur proposition du conseil de développement. » (L5219-1 du CGCT). Aussi, je saisis le CODEV, puisqu'il lui appartient de proposer les modalités de l'association des habitants de la Métropole à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain.

J'attends de la concertation proposée qu'elle puisse favoriser la mobilisation du public, des communes et des territoires de la métropole, et l'appropriation d'une identité métropolitaine.

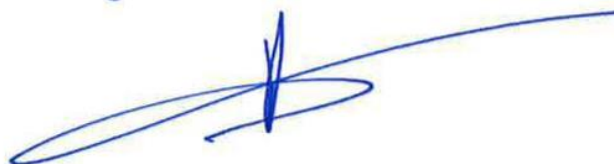
Madame Michèle PAPPALARDO
Présidente du Conseil de développement
de la Métropole du Grand Paris

Métropole du Grand Paris – 17, avenue Pierre Mendès-France – 6^{ème} étage – 75013 Paris
Téléphone : 01 82 28 78 00 – www.metropolegrandparis.fr

Le calendrier de cette saisine est contraint par nécessité, afin de permettre à la Métropole de lancer sans tarder l'élaboration du SCOT métropolitain, véritable colonne vertébrale pour les actions et projets à venir. Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir organiser les travaux du CODEV de telle sorte que celui-ci puisse transmettre un avis aux élus métropolitains avant le 12 mai 2017.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au cœur de l'action de la Métropole du Grand Paris, je vous prie de croire, *chère* Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement -



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

4. Liste des participants au groupe de travail

- Evelyne CIRIEGI
- François COGNEAU
- Odile DIETENBECK
- Jingshi FENG
- Alline FERNANDES
CORREA BOURIC
- Lucien JIBERT
- Jean-Luc LECLERC
- Stéphane MAGNAN
- Lionelle MASCHINO
- Irène NENNER
- Michèle PAPPALARDO
- Marie REBOULLEAU
- Claude SAMSON
- Robert SPIZZICHINO
- Pierre STOEBER
- Sammy TILLE

5. Etapas clés

- Lettre de saisine du Président (en date du 24 mars 2017)
- Réunion n°1 du groupe de travail (en date du 21 avril 2017)
- Réunion n°2 du groupe de travail (en date du 27 avril 2017)
- Adoption par l'Assemblée plénière du Conseil de développement (en date du 10 mai 2017)